



Un chantier pour mieux décrire les documents adaptés

En mai 2022, l'Abes a enrichi 15 000 notices bibliographiques Sudoc avec des autorités « Forme ou Genre » afin de rendre plus visibles les documents adaptés à un handicap.

Afin de permettre une meilleure exploitation et visibilité des documents spécialement conçus pour répondre à un handicap ou plus largement à des difficultés de lecture, un chantier a été mené par l'Abes dans le catalogue Sudoc.

Il portait sur une vingtaine d'autorités de type « Forme ou Genre » du référentiel Rameau consacrées au livre, à ses diverses formes et à son apprentissage (par exemple, « Livres en braille », « Livres en gros caractères », « Livres en relief » ou encore « Livres audio »). Le chantier a consisté à injecter ces autorités en zone d'indexation dédiée au genre et à la forme de la ressource (zone Unimarc 608 du format bibliographique). Parallèlement, et lorsque c'était possible, les données codées sur la forme de la ressource (sous-zone Unimarc 106 \$ a du format bibliographique) ont été corrigées ou complétées pour être mises en cohérence avec les zones d'indexation et pour préciser s'il s'agit de ressources comprenant des caractères Braille ou Moon (valeur « f ») ou d'une impression en gros caractères (valeur « d »). Ces zones d'indexation et de données codées ainsi remplies peuvent désormais être exploitées dans les requêtes des SGB pour faciliter la mise en place de facettes pour les lecteurs, ou offrir de nouvelles possibilités en termes de tri des documents.

Au total, près de 15 000 notices bibliographiques du Sudoc ont été enrichies en ce sens et sont désormais facilement repérables via l'index « Forme, genre » du catalogue public Sudoc.

AURÉLIE FAIVRE

Gestionnaire Métadonnées - Transition bibliographique à l'Abes
faivre@abes.fr

L'Abes au défi de l'accessibilité numérique

L'Abes s'est engagée dans une démarche volontariste pour améliorer l'accessibilité de la trentaine de sites publics et professionnels dont elle est responsable, sensibiliser ses équipes et leur fournir un socle de compétences informatiques et fonctionnelles.

Selon la publication « État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France » parue en avril 2021¹, 39 786 étudiants en situation de handicap étaient recensés à la rentrée 2020 dans les établissements de l'ESR publics, un effectif multiplié par 5 depuis 2005 et qui représente 1,82 % de la population étudiante. Au-delà de l'accessibilité physique, l'accessibilité numérique constitue donc pour les bibliothèques universitaires et de recherche une dimension essentielle aux déclinaisons multiples, qu'il s'agisse de l'accessibilité des sites Web, des catalogues en ligne ou autres outils de découverte mais également des ressources électroniques mises à disposition.

Les études menées par le Groupe de travail interministériel dédié à la question de « l'accessibilité numérique des bibliothèques », lancé en décembre 2019 par les ministères de la Culture et de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ont conduit au constat que, notamment pour les bibliothèques de l'ESR, les marges de progression en la matière étaient encore importantes afin d'atteindre cet objectif éthique. Elles ont aussi souligné le besoin de sensibilisation et de formation des professionnels des bibliothèques.

C'est dans ce cadre que l'Abes a décidé de se saisir de cette question afin, à tout le moins, de se mettre en accord avec la réglementation RGAA en vigueur. Pour initier ce processus, la sensibilisation des équipes, la mise en oeuvre de formations dédiées à l'acquisition d'un socle de compétences, tant fonctionnelles qu'informatiques, vont permettre d'améliorer l'accessibilité de la trentaine de sites - publics et professionnels - dont elle est responsable. Mais, au-delà, c'est bien en tant que tête de réseau des bibliothèques de l'ESR que se positionne l'Abes afin de prendre sa part dans l'amélioration générale de l'accessibilité numérique.

À cette fin, l'agence s'appuie sur une équipe UX Design pour définir la stratégie et les

méthodes de travail, et sur un référent Accessibilité nommé à cet effet.

Pour lancer cette démarche de mise en conformité avec le RGAA, une analyse de premier niveau des sites concernés a conduit à un bilan plutôt mitigé : si l'ensemble des sites et blogs développés sous WordPress ces dernières années (site de l'Abes, blogs, sites Licences Nationales, Orcid France, EAD en Bibliothèques, Transition Bibliographique) se révèlent partiellement conformes, les principaux sites et catalogues dédiés à la recherche documentaire (Sudoc, IdRef, Calames et theses.fr) se révèlent - hélas - parfois en dessous de 50 % de conformité.

Suite à la publication en début d'année du schéma pluriannuel 2022-2024² et du plan d'action annuel 2022³, tous les sites publics et applications professionnelles sont progressivement enrichis d'une page dédiée à l'accessibilité numérique qui comporte la Déclaration d'accessibilité associée à chacun des sites et implique la mise en place d'alternatives à leur éventuelle non-conformité. À cette fin, l'Abes met à disposition un domaine dédié via le guichet d'assistance AbesSTP.

Les travaux d'amélioration sont lancés, avec les limites de faisabilité que chacun connaît en ce qui concerne la reprise de l'existant (PDF non conformes, vidéos non sous-titrées, technologies vieillissantes...). Cependant, qu'il s'agisse des interfaces des nouvelles applications développées par l'Abes ou de la teneur des appels d'offres, les prérequis en matière d'accessibilité sont désormais pris en compte.

CHRISTINE FLEURY

Responsable de Communication
Référente Accessibilité Abes
fleury@abes.fr

[1] https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eer/FR/T243/les_etudiants_en_situation_de_handicap_dans_l_enseignement_superieur

[2] <https://abes.fr/schema-pluriannuel-rgaa-abes-2022-2024>

[3] <https://abes.fr/plan-annuel-rgaa-abes-2022>